



PRÉFET  
DE L'AVEYRON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 24 U2002

date de dépôt : 15 Février 2024

+ Pièces compl. le 7 Mars 2024

demandeur : Mr BOERWINKEL Bart

pour : création d'une terrasse et

pose d'une porte-fenêtre

adresse terrain : 140 route du Bouye, Boudailles  
à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelles : E74

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron  
Affaire suivie par :  
Nathalie PEROU  
05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE  
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Mr BOERWINKEL Bart sous le numéro **DP 012 210 24 U2002** pour le projet ci-dessus référencé **avant le 12 Avril 2024**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 12 Avril 2024

Le maire,  
Christophe DEGA

